

Première séance, mardi 25 mars 2025

Présidence de Françoise Savoy (PS/SP, SC)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-39	Divers	Ouverture de la session		
2013-GC-4	Divers	Communications		
2025-GC-32	Divers	Validation du mandat de Vincent Pfister, en remplacement de Benoît Rey		
2024-GC-299	Recours en grâce	Recours en grâce du 11 octobre 2024	Huis clos	Rapporteur-e Bernard Bapst
2024-DIAF-30	Décret	Naturalisations 2025 - Décret 1	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	Rapporteur-e Roland Mesot Représentant-e du gouvernement Didier Castella
2024-DIAF-4	Loi	Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (bulletin électoral officiel unique)	Entrée en matière Renvoi Première lecture	Rapporteur-e Elias Moussa Représentant-e du gouvernement Didier Castella
2025-GC-71	Election judiciaire	Procureur-e 100 % (droit pénal économique)	Scrutin uninominal	
2025-GC-72	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal pénal économique - poste 1	Scrutin uninominal	
2025-GC-74	Election judiciaire	Assesseur-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Veveyse - poste 1	Scrutin uninominal	
2025-GC-76	Election judiciaire	Assesseur-e (propriétaires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac - poste 1	Scrutin uninominal	
2025-GC-78	Election judiciaire	Assesseur-e (ingénieur-e civil-e) auprès de la Commission d'expropriation - poste 1	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Christian Clément, Gaétan Emonet, Carole Baschung, Nicolas Bürgisser, Liliane Galley et Charly Cotting.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Divers 2013-GC-39

Ouverture de la session

Présidente du Grand Conseil. J'ai le plaisir d'ouvrir cette deuxième session de l'année 2025. Soyez toutes et tous les bienvenus au sein de ce Parlement.

Le cinéma peut ouvrir des portes, la littérature aussi. Contrairement aux réseaux sociaux qui sont flous et fous parfois, les textes, eux, sont nets et précis. Nous avons le plaisir, cet après-midi, d'accueillir le texte de M^{me} Tatjana Erard, autrice de la Ville de Fribourg. Le texte sera lu cet après-midi par notre collègue, M. François Ingold.

Ingold François (VEA/GB, FV). "Monsieur le conseiller communal, vous ne pourriez pas faire quelque chose pour la bouche d'egoût de la rue de la Neuveville. C'est juste devant mes fenêtres et à chaque fois qu'une voiture passe, ça me réveille."

"Mais je vous reconnaiss. Je vous ai vu dans le journal. C'est vous le nouveau vice-syndic ? Il paraît que vous êtes socialiste. Félicitations, je pensais pas vivre ça de mon vivant à Fribourg. J'espère que vous allez enfin faire quelque chose pour nous. Ça fait longtemps qu'on attend que le PS soit majoritaire dans cette ville. Il va falloir montrer ce que vous valez maintenant."

"Merci Monsieur Friedly, vous êtes resté proche du peuple, malgré votre casquette de conseiller. Vous ne nous avez pas oubliés, nous autres les ouvriers."

Voilà un petit florilège de ce qu'on entend lorsque la politique est notre métier.

On m'a d'ailleurs souvent demandé ce qui m'avait poussé à me présenter. Je viens de la Neuveville, forcément je côtoiais davantage les bas-fonds que les hautes sphères. Difficile de dire exactement le point de départ, je dois dire que ça s'est fait un peu tout seul. On fait des théories autour d'une ou deux Cardinal après les entraînements de foot à Central et de basket à la Freiburgia. Cela bataille chaque semaine avec les copains au bistrot du Populaire ou aux Arcades. Sur la construction du pont de la Poya, d'un projet d'ascenseur le long de la façade de la cathédrale, de la fin des trams à Fribourg, des chansons d'Arlette Zola et même, et même du droit de vote des femmes.

On cause, on cause, alors on nous dit qu'on parle bien, qu'on a de bonnes idées. On nous demande d'abord de prendre des responsabilités dans nos associations. Pour ma part, je deviens président de la Lyre musique ouvrière.

Nos copains de foot sont maçons, ferblantiers, les membres de la fanfare travaillent aux trolley, on boit l'apéro à la Maison du Peuple, je viens de la Basse-Ville... Forcément, le jour où on me propose de mettre mon nom pour compléter une liste, c'est celle du parti socialiste. Et depuis il faut dire que je suis dans mon élément, je bataille encore plus qu'avant.

Pour les proches, ce n'est pas toujours très clair ce qu'on fait. Par exemple, l'autre jour encore, ma fille m'a demandé ce que signifiait le mot « édilité ». Je lui ai dit que comme j'étais architecte, j'essayais de rendre la ville de Fribourg plus belle. On s'interroge aussi sur certaines de nos actions, comme se déguiser en cantonnier à Carnaval et tronçonner le mur de bois construit sur le pont de St-Jean pour séparer l'Auge de la Neuveville. Il y a même de jolies légendes qui se créent; comme celle du funiculaire repeint en rouge après sa rénovation. On a dit que c'était un coup du PS puisque Fribourg a pour la première fois la majorité socialiste. Comme quoi c'est possible d'allier le conservatisme de notre canton et le socialisme qui soutient les ouvriers de nos nouvelles industries.

Et qui sait de quoi l'avenir sera fait ? Peut-être qu'un jour, il y aura un parti politique pour défendre l'environnement. Pourquoi pas ? Moi je suis pour, du moment qu'on continue de batailler pour que Fribourg soit une ville où on aime vivre.

Georges Friedly, engagé dans la vie politique fribourgeoise entre 1966 et 1986 en tant que l'un des premiers conseillers communaux fixes puis vice-syndic, député et président du Grand Conseil.

Georges Friedly, dit aussi Kiki ou Jackson, était mon grand-papa. Il est mort lorsque j'avais 24 ans. Je n'ai pas pris assez le temps de parler avec lui, alors parfois je le fais revivre au travers de mes textes. J'imagine ce qu'il m'aurait raconté à travers les bribes de ce que je sais de sa vie. Je suis fière de ce qu'il a accompli pour Fribourg, je suis fière qu'il ait osé défendre ses idées, je suis fière qu'il soit resté fidèle à ses valeurs. Par ma profession d'enseignante de français et d'éthique, j'essaie à ma manière de suivre ses pas. On bataille sur un ouvrage, une règle d'orthographe, l'actualité, la façon de vivre ensemble dans une classe, une école, une société.

On prend le temps, lorsqu'on lit un livre, d'apprendre à connaître les personnages, de se mettre à leur place, de comprendre leurs actes, leurs idées. Puis seulement après, on se fait un avis qui nous aidera à faire nos propres choix.

Dans notre quotidien qui file à toute allure, prend-on encore le temps d'apprendre à connaître l'autre ? D'écouter ce qu'il ou elle a vraiment à dire ? Qu'en est-il des autres façons de penser ? Ne s'empêche-t-on pas parfois d'être vraiment à l'écoute de toutes et tous, surtout quand cette personne n'est pas de son parti ?

La lecture est garante de la démocratie puisque les personnages qui la constituent empêchent une pensée unique. Vos débats lors des sessions du Grand Conseil aussi. Merci de continuer de batailler ensemble pour que Fribourg soit une ville où on aime vivre.

(Tatjana Erard, engagée dans l'éducation, dans la culture et auteure de quatre ouvrages tous liés à Fribourg.)

Divers 2013-GC-4 Communications

Présidente du Grand Conseil.

1. Insertion du badge

Je vous demande de ne pas oublier d'insérer votre badge dans l'appareil du micro afin que vous puissiez voter.

2. Respect du secret de fonction

Je vous rappelle également que chaque membre du Grand Conseil est tenu de respecter le secret de fonction tel que le stipule l'article 53 et l'article 100 de la loi sur le Grand Conseil.

3. Les rendez-vous à ne pas manquer cette semaine

Mercredi 26 mars :

- > De 07.00 h à 08.30 h, les députés du Lac se rencontreront dans la salle Felder.
- > De 7 h 00 à 8 h 30, le Forum der Sensler Grossräte se retrouvera dans la salle Aetterli et le Comité AFISA à l'espace des député-e-s.
- > La séance du comité du Club économique se déroulera de 7 h 45 à 8 h 30 dans la salle Werro.
- > A 12 h 00, ce dernier rencontrera les représentants pharmaceutiques dans la salle Felder.
- > La Conférence romande des enfants, organisée par Terre des Hommes, se tiendra dans la salle des pas perdus de 8 h 45 à 11 h 00. 44 jeunes s'y réuniront afin de discuter avec les député-e-s. Le Conseil des jeunes y effectuera également une présentation.
- > L'entretien annuel entre une délégation du Conseil d'Etat et le Bureau débutera à 14 h 00 au lieu de 13 h 30. Il se tiendra dans la salle Felder.

Jeudi 27 mars :

- > Le Comité des communes des montagnes fribourgeoises se retrouvera dans la salle Aetterli de 7 h 00 à 8 h 30.
- > A la même heure, vous pourrez assister à une conférence du Dr Caneva sur ENEO, organisée par le Club Formation Education, dans la salle des pas perdus.
- > De 12 h 00 à 14 h 00, l'HFR y rencontrera le Grand Conseil.
- > La séance du Club agricole se tiendra à la même heure dans la salle Aetterli.

Vendredi 28 mars :

- > De 7 h 00 à 8 h 30, le Club sport et loisirs présentera le Projet Bike-In à l'Espace des député-e-s.
- > Le Club santé-social effectuera quant à lui une présentation de la structure Pallia-Vie dans la salle Felder. Cette présentation débutera à 7 h 30 et se terminera à 8 h 30.

4. Liens d'intérêts

Enfin, je vous signale que le ou la député-e doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il ou elle s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le ou la député-e qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il ou elle s'exprime. Les liens d'intérêts suivants

doivent être signalés: les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organe de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales, de droit privé ou de droit public, les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantionale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées et enfin les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

5. FC Grand Conseil

Je termine ce volet des communications en adressant mes sincères félicitations à l'ensemble du FC Grand Conseil qui a vaillamment représenté notre Parlement jeudi dernier lors d'un match de hockey sur glace qui s'est tenu à Langnau. Félicitations, chers amis sportifs ! (*Applaudissements*) Je tiens à relever le score de 3 à 3 tout à fait honorable. Bravo Messieurs et Mesdames !

- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.
-

Divers 2025-GC-32

Validation du mandat de Vincent Pfister, en remplacement de Benoît Rey

Présidente du Grand Conseil. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par la préfète du district de la Sarine. Le Bureau a également constaté que M. Vincent Pfister remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi, fixant les incompatibilités entre le statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de député.

- > La validation de ce mandat est acceptée tacitement.
- > Le député est assermenté selon la formule habituelle.

Présidente du Grand Conseil. Monsieur, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre. Félicitations ! (*Applaudissements*)

Recours en grâce 2024-GC-299

Recours en grâce du 11 octobre 2024

Rapporteur-e:

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*)

Huis clos

- > Le huis clos est prononcé.
 - > La grâce et l'assistance judiciaire sont refusées.
 - > Le huis clos est levé.
-

Décret 2024-DIAF-30

Naturalisations 2025 - Décret 1

Rapporteur-e:	Mesot Roland (UDC/SVP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	05.11.2024 (BGC mars 2025, p. 434)
Préavis de la commission:	06.02.2025 (BGC mars 2025, p. 435)

Entrée en matière

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). J'ai le plaisir de vous présenter le décret 2025-1, qui est le onzième décret de naturalisation de cette législature. Le présent décret comprend 133 dossiers de demandes d'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois. Pour ce décret, la Commission a siégé à 16 reprises : 4 séances pour traiter les cas sur dossiers, 10 séances d'auditions, 1 séance dédiée au projet bis et 1 séance de coordination.

La Commission a examiné avec attention tous les dossiers de ce décret et a procédé aux auditions des personnes selon les exigences légales. Au terme de cette procédure, la Commission émet un préavis favorable à l'octroi du droit de cité suisse et fribourgeois à 202 candidates et candidats compris dans 128 dossiers. Ceux-ci remplissent toutes les conditions légales, fédérales et cantonales. La Commission donne un préavis négatif pour 5 dossiers. Les candidates et candidats compris dans 4 dossiers souhaitent suspendre leur demande de naturalisation. A la suite d'une demande de prolongation du délai de détermination d'un avocat, la Commission des naturalisations propose de suspendre le dossier numéro 14. Il sera réintégré dans un prochain décret. Six candidats compris dans quatre dossiers, initialement préavisés positivement sous conditions après leurs auditions, ont régularisé leur situation. Ils obtiennent donc un préavis positif lors de la reprise de leur dossier durant les séances des 21 et 27 février ainsi que du 14 mars 2025. J'y reviendrai lors du traitement des articles.

La Commission des naturalisations propose un projet bis et, à l'unanimité, vous demande d'entrer en matière sur le présent décret.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie la Commission et son Président pour le travail effectué. Je n'ai pas de remarques complémentaires. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Tout d'abord, les candidats figurant dans les dossiers 14, 34, 37, 97 et 109 ont été préavisés négativement car ils ne remplissaient pas les conditions légales pour obtenir la naturalisation suisse. Ces dossiers 34, 37, 97 et 109 font l'objet d'une demande de suspension par les requérants et requérantes eux-mêmes ; ils seront donc retirés du décret. À cela s'ajoute également le retrait du dossier numéro 14 par la Commission des naturalisations pour des raisons juridiques, comme cela a été expliqué précédemment.

Ensuite, les candidats compris dans les dossiers 10, 15, 74 et 107 sont réintégrés au décret car ils remplissent les conditions pour recevoir la nationalité suisse. Pour finir, une enfant née durant le traitement du décret sera ajoutée au dossier de sa mère, le numéro 104.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Prenant acte du retrait de certains dossiers, le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). L'article 2, au vu des décisions prises à l'article 1, rejoint la version initiale du Conseil d'Etat. Pas plus de commentaires.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Annexes 1 et 2

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission.
- > Modifiées selon la proposition de la Commission (projet bis).

Titre et préambule

- > Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pfister Vincent (FV,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 94.

Loi 2024-DIAF-4

Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (bulletin électoral officiel unique)

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	28.01.2025 (BGC mars 2025, p. 436)
Préavis de la commission:	27.02.2025 (BGC mars 2025, p. 564)

Entrée en matière

Moussa Elias (PS/SP, FV). C'est la deuxième fois en six mois que je me retrouve propulsé rapporteur d'une commission parlementaire sans en avoir été désigné président par le Bureau du Grand Conseil. Il est vrai que je n'ai pas oublié que la dernière fois que je me suis retrouvé dans ce même rôle, cela n'avait pas porté chance au projet de loi concerné, qui a essayé une non-entrée en matière du Grand Conseil.

J'espère bien évidemment que l'histoire ne va pas se répéter aujourd'hui et je remercie mes collègues de la commission pour la confiance accordée et les débats nourris en commission, ainsi que notre collègue Nicolas Bürgisser pour la présidence efficace de la séance de commission du 27 février dernier. Je remercie également M. le Représentant du Gouvernement et les représentants de l'administration cantonale pour les réponses et les explications fournies.

Je n'ai pas de lien d'intérêt direct et imminent avec cet objet. En effet, d'une part, et vous le savez, l'élection au Conseil communal de la Ville de Fribourg s'effectue traditionnellement selon le système proportionnel, et d'autre part, mon nom n'a pas été mentionné dans le dernier article de La Liberté consacré aux papables aux élections 2026 au Conseil d'Etat.

Par contre, j'ai un lien d'intérêt direct et passé, puisque j'étais déjà membre de la commission parlementaire ayant examiné le premier projet de loi et j'étais l'auteur de la demande de renvoi partiel à laquelle le Conseil d'Etat s'était rallié à l'époque et que le Grand Conseil avait acceptée le 22 mars 2023. Ce renvoi demandait justement de soumettre au Grand Conseil un projet de loi sur un bulletin unique pour l'élection au système majoritaire, soit exactement le présent projet de loi.

Au nom de la commission parlementaire, je remercie le Conseil d'Etat qui a pris très au sérieux cette demande du Grand Conseil et qui nous a délivré un message de grande qualité et une analyse approfondie des différents enjeux, y compris un avis de droit de haut vol.

Ce projet de loi vise à modifier le système actuel - et qui prévaut également dans le canton de Neuchâtel, par exemple - pour introduire un bulletin unique pour les élections au système majoritaire. Cela diminuera le taux de bulletins nuls et simplifiera le vote pour l'électrice et l'électeur, et, partant, assurera une meilleure mise en œuvre de la liberté de vote.

D'ailleurs, il convient de relever que les experts mandatés de même que les communes et les préfectures relèvent la clarté du bulletin unique, la simplicité du dépouillement et la diminution consécutive des risques d'erreurs, ainsi que la simplicité pour l'électrice et l'électeur. Le principal défaut de cette solution réside dans la disparition de la possibilité d'analyser la provenance des suffrages.

Que contient donc le projet bis de la commission ? Il reprend pour l'essentiel le projet du Conseil d'Etat qui introduit le bulletin électoral officiel unique, ou plutôt les bulletins uniques. En effet, en cas d'élection majoritaire selon les règles générales, il y aura le bulletin électoral officiel "à cocher", comme il existe dans les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Ce bulletin "à cocher" comportera les noms de toutes les personnes candidates, avec indication des mêmes informations personnelles qu'actuellement, chaque nom d'une personne candidate étant mis en face d'une case à cocher pour lui accorder un suffrage. Une information dûment mise en évidence au sommet du bulletin électoral officiel "à cocher" indiquera le nombre maximal de coches autorisé et précisera clairement qu'une coche surnuméraire entraînera la nullité du bulletin dans son ensemble.

En cas d'élection majoritaire, lorsqu'aucune liste électorale ne sera déposée - et donc tout membre du corps électoral est éligible, il y a donc une absence de candidats officiels -, le bulletin électoral officiel sera "à remplir", comme on le rencontre dans les cantons de Berne ou de Zurich.

Finalement, en cas d'élection majoritaire, lorsque le nombre des personnes candidates de toutes les listes déposées sera inférieur à celui des sièges à pourvoir, le projet de loi propose de recourir à un système mixte dans lequel les types de bulletin électoral officiel "à cocher" et "à remplir" seront combinés, en prévoyant un bulletin sur lequel figureront les noms des personnes candidates puis le nombre de lignes vides nécessaire à atteindre le nombre de tous les sièges à pourvoir. Certains cantons pratiquent ce système, comme le canton de Vaud.

Pour la courte majorité de la commission, qui a accepté le projet bis par 6 voix contre 5, les avantages pour la libre formation de l'opinion des citoyens et citoyennes, la diminution des bulletins nuls et l'expression fidèle et sûre de la volonté du corps électoral l'emportent sur l'intérêt des partis politiques à des analyses post-électorales.

Pour la minorité de la commission, au contraire, le bulletin unique n'est pas favorable aux petits partis, le bulletin "à cocher" comporte des risques d'erreurs et les analyses de provenance des suffrages doivent être conservées pour des raisons stratégiques.

Finalement, le projet bis de la commission prévoit la mise en œuvre de la motion Bürgisser/Schneuwly, visant à introduire les enveloppes de vote préaffranchies.

Pour conclure, qui de mieux qu'un conseiller d'Etat du parti Libéral-Radical pour expliquer l'élément problématique du système actuel : "Ces logiques d'alliances font qu'on n'est plus tout à fait dans des élections majoritaires, mais dans des quasi-proportionnelles, ce qui fait que la logique de partis et d'alliances prime sur, effectivement, les personnalités." *Dixit* M. le Conseiller d'Etat du parti Libéral-Radical neuchâtelois Laurent Favre au téléjournal "19h30", ce dimanche soir, suite au résultat du premier tour des élections dans le canton de Neuchâtel.

Au nom de la commission, je vous prie donc d'entrer en matière et d'accepter le projet bis.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tout d'abord le rapporteur pour ses propos et ses références au Parti Libéral-Radical.

Avant de revenir sur quelques éléments du projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui, je me permets un petit rappel. Le présent projet fait suite à la demande du Grand Conseil de se voir proposer la solution du bulletin unique suite au traitement de la modification de la loi consécutive de deux motions acceptées par le Grand Conseil et diverses mises à jour proposées par le Conseil d'État. Vous aviez ainsi renvoyé au Conseil d'État une partie de la révision précédente de la LEDP pour que nous élaborions un nouveau projet.

Les travaux ont démontré que la solution du bulletin unique permet clairement de faire la différence avec une élection au système proportionnel, comme cela a été expliqué par le rapporteur. Cela peut paraître évident pour des initiés comme vous, mais ce n'est pas le cas pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, qui peinent parfois à comprendre la différence entre les systèmes de vote proportionnel et majoritaire.

Plusieurs cantons sont passé à ce système car il convient mieux à la volonté du vote majoritaire qui est, comme cela a été dit, un vote de personnes bien plus qu'un vote de partis. De plus, statistiques à l'appui, il répond à la volonté du Grand Conseil et du Conseil d'État, qui souhaitaient diminuer le taux de bulletins nuls qui nuit à la bonne détermination de la population.

Je tiens ici à remercier les membres de la commission qui ont relevé la grande qualité du travail réalisé par les experts commandités et par le canton. En conclusion, comme le rapporteur, je vous invite à soutenir l'entrée en matière et remercie la commission qui a voté l'entrée en matière à l'unanimité.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts : j'ai été membre de la commission et je suis également vice-président du Parti socialiste fribourgeois.

En premier lieu, nous tenons à transmettre un vrai merci appuyé aux services de l'État pour la qualité du message et les recherches effectuées. Je dois dire que ce n'est pas toujours le cas, et là, c'est vraiment un message de qualité qui a été vraiment fouillé. Et honnêtement, c'est quelque chose qui nous permet aujourd'hui de nous déterminer en toute connaissance de cause. Il était important de le souligner.

Ce que l'on traite aujourd'hui n'est pas un objet comme les autres. Nous avons le devoir - et je cite le Conseil d'État en page 6 du message - de diminuer le taux de bulletins nuls. Ce taux, qui était de quasiment 3% pour le second tour du Conseil des États, est absolument problématique. Le Conseil d'État dit même dans son message que c'est "un impératif juridique qui s'imposait en vertu de la garantie des droits politiques de l'art. 34 de la Constitution fédérale". Ce n'est donc pas un sujet que l'on peut prendre à la légère en choisissant une variante ou une autre. Au contraire, on a le devoir de mettre en œuvre au mieux l'article 34 de la Constitution fédérale pour que la population puisse être entendue. Aujourd'hui en effet, pour certaines élections, il y a 3 personnes votantes sur 100 dont la voix n'est pas prise en compte.

Ce qui est intéressant, c'est de regarder les comparatifs intercantonaux, ce que le Conseil d'État a très bien fait. Les chiffres du deuxième tour du Conseil des États, notamment, sont vraiment marquants. En 2011, on a plus de 3% de votes nuls à Fribourg ; c'est trois fois plus que les cantons de Vaud, de Genève, du Tessin, de Berne et de Zurich. En 2015, on a 2,76% de votes nuls ; c'est plus du double que les cantons de Vaud, de Genève, du Tessin, de Berne et de Zurich. Et en 2019 et 2023, c'est le même constat. Le problème ne concerne donc pas seulement une votation ou une élection, mais c'est clairement un problème général : il y a un souci avec nos différents bulletins, qui sont trop complexes. Trop de gens mettent deux bulletins

dans l'enveloppe, et probablement souvent des personnes âgées qui ont l'habitude de voter, qui sont en confiance, qui ne vont pas relire tout le mode d'emploi.

C'est assez dingue de constater qu'on a plus de 2, voire 3% de personnes dont le vote n'a aucune valeur, n'est pas pris en compte. C'est quelque chose de tellement important que les motionnaires Éric Collomb et Pierre Mauron avaient eu raison d'intervenir. Sauf que la solution qu'ils avaient concoctée a été testée à Neuchâtel et elle ne fonctionne pas... Tellement pas que le canton de Neuchâtel est revenu en arrière. Donc la solution qu'utilise la grande majorité des cantons - il y a toute la liste dans le message : Schwyz, Obwald, Nidwald, Bâle-Ville, Saint-Gall, Tessin, Vaud, Valais, Genève, Zurich, Berne, Uri, Glaris, Zoug, enfin bref, quasiment tous les cantons, sauf celui qui fait la Landsgemeinde - consiste en ce bulletin unique. Donc là, on peut vraiment tenir compte de la plus-value du fédéralisme, on peut regarder si ça fonctionne dans les autres cantons. Et force est de constater que le taux de nullité est beaucoup plus bas, deux à trois fois plus bas. Ainsi, à notre sens, on doit entrer en matière, on doit agir.

Le Conseil d'État estime dans le message que les avantages pour la libre formation de l'opinion des citoyennes et citoyens et l'expression fidèle et sûre de leur volonté l'emportent bien entendu sur l'intérêt des analyses préélectorales. Mais dans la balance, entre d'un côté la nécessité d'avoir des statistiques et de l'autre le fait qu'on tienne compte de 3% de la population, il me semble que le choix est directement fait.

Le groupe socialiste entrera donc en matière et soutiendra la version de la commission.

Tschümperlin Dominic (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich habe keine Interessensbindungen mit vorliegendem Geschäft – mit Ausnahme dessen, dass auch ich Teil der vorberatenden Kommission war. Ich äussere mich im Namen der Mitte-Fraktion.

Das vorliegende Geschäft hat einen enormen Einfluss auf unsere Demokratie, selbst wenn es sich um die simple Gestaltung eines Wahlzettels handelt. Im Jahr 2019 haben einige ungültige Wahlzettel unter Umständen zu einem anderen Wahlresultat geführt, als dies eigentlich hätte sein sollen. Dies, weil mehrfach zwei Listen eingelegt wurden, welche aber nur einen Namen enthielten. Damit war der Wählerwille eigentlich klar, nach der heutigen Gesetzeslage mussten die Listen aber richtigerweise für ungültig erklärt werden.

Et là, je rejoins mon préopinant Grégoire Kubski, qui a tout à fait raison quand il dit qu'il faut éviter à tout prix un taux de nullité élevé et qu'il faut donc le réduire.

Das zu ändern, war denn auch das Ziel dieser Motion, die zum heutigen Gesetz den Anlass gegeben hat.

Eh oui, chèr-e-s collègues, la motion a été déposée pour trouver une solution simple pour éviter la nullité de plusieurs bulletins de vote, bien que l'intention du citoyen ait été claire. La motion ne voulait rien d'autre. Et la variante initiale, appelée aujourd'hui variante A1, a d'ailleurs parfaitement mis en œuvre ce principe. Le Grand Conseil, lors des premiers débats, a saisi l'occasion d'examiner d'éventuelles autres variantes, comme celle "à cocher", qui nous a été présentée aujourd'hui. Et d'ailleurs, il est vrai qu'il y a beaucoup de travail qui a été effectué à ce propos, ce pourquoi je félicite le Conseil d'Etat.

Mais je vais être très clair : le projet présenté par le Conseil d'Etat ne nous convainc pas.

Es ist dabei eben schade, dass die Variante A1 verworfen worden ist und heute nicht mehr zur Auswahl steht. Das war nicht die Idee der Rückweisung. Eine neue Variante sollte geprüft werden, ja. Das Vorlegen von Alternativen wäre aber die Idee gewesen.

Or, le Conseil d'Etat nous a présenté une monstrueuse loi qui constituerait un changement de système extrêmement compliqué. Au lieu de remédier simplement au problème soulevé à l'époque, à savoir que plusieurs bulletins de vote ne devraient pas être nuls si la volonté de l'électeur apparaît clairement, on veut maintenant utiliser un bulletin unique "à cocher".

De telles croix ne sont pas du tout sûres, comme on veut nous le faire croire. Une fausse croix, d'ailleurs, est vite faite. Et que se passe-t-il ensuite ? Que fait-on des croix recouvertes de *Tipp-Ex* ou des croix qui ne sont pas claires ? Que se passe-t-il si quelqu'un entoure la case au lieu de la cocher ?

De plus, que se passerait-il avec les alliances ? Selon le message, une alliance doit déposer une seule liste. Mais que se passe-t-il si une personne figure sur la liste d'une formation et encore d'une autre, par exemple une fois sur la liste du Parti socialiste et une fois sur la liste de l'Union démocratique du centre, pour citer un exemple peu probable ? Selon l'article 55 qui a été proposé, il faudrait la biffer. Mais sur la liste de quelle formation ? Et qui déciderait de cela ? La formation A peut-être tendre un piège à la formation B en faisant figurer une personne sur la liste qui ne voulait pas y figurer ? Plein de questions se posent. La variante proposée n'est pas du tout aussi simple qu'on veut nous le faire croire. Beaucoup de choses ne sont pas claires, nettement plus compliquées.

Le groupe le Centre veut une solution plus simple et soutiendra tout de même l'entrée en matière parce que la variante simple A1 est nécessaire pour réduire le taux de bulletins nuls. Mais au nom du groupe le Centre, je dépose aujourd'hui formellement

une demande de renvoi de cet objet pour qu'on puisse réexaminer et nous proposer la variante A1. Je vous invite donc à voter ainsi, pour qu'on ait une solution simple.

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et j'ai eu le plaisir de participer à la commission qui a traité l'objet dans ses deux occurrences, en 2023 et cette année.

Comme cela a été rappelé par le rapporteur, il y a presque exactement deux ans, le Grand Conseil a demandé, sur proposition de la commission ordinaire, de renvoyer partiellement le projet qui était en vigueur pour étudier une solution simple, pragmatique, efficace, à la préoccupation de cette révision sur les scrutins à la majoritaire, à savoir d'éviter haut taux de nullité de votes lors des élections au système majoritaire. Eh bien, et cela a été relevé, le Conseil d'Etat et les services de l'Etat ont effectué un travail remarquable pour faire une évaluation sérieuse et documentée de cette option. Nous soulignons la qualité de l'avis de droit qui a été produit par le professeur Dubey et la manière dont cet avis de droit a été utilisé pour le projet qui nous est présenté aujourd'hui.

Le projet qui nous est présenté aujourd'hui a fait l'objet d'une consultation lors de laquelle les partis politiques, les différentes organisations ont pu s'exprimer, et le résultat de cette consultation, qui est contenu dans le message, montre un soutien large et aucune opposition ferme à ce modèle de bulletin unique. Des organisations telles que l'Association fribourgeoise des communes, notamment, ont soutenu ce projet de bulletin unique. C'est ce qui a amené le Conseil d'Etat, en écoutant le résultat de la consultation, de proposer ce projet qui nous est présenté aujourd'hui. Il n'y a pas de raison de parler de variante ou du passé. Cette variante n'est plus sur la table aujourd'hui.

Dès lors, nous vous invitons à entrer en matière et à traiter cette loi qui correspond bien aux objectifs des motions qui avaient été acceptées, à savoir faire en sorte que Fribourg n'ait pas un taux beaucoup plus élevé de bulletins nuls sur des élections au système majoritaire que les autres cantons. L'étude comparative montre que le système du bulletin unique est plus sûr, est plus précis et est plus simple.

Et c'est là aussi important de rappeler qu'il y a une responsabilité d'avoir une simplicité et une lisibilité du système de vote. Je crois que pour choisir 5 personnes, 7 personnes, il n'y a pas plus simple que d'avoir une liste avec toutes ces personnes, comme un menu au restaurant où on peut cocher les entrées, les plats et les desserts que l'on souhaite. Avoir un cumul de 5 menus différents sur lesquels on retrouve les mêmes plats dans un ordre différent n'est pas une manière de simplifier la logique du vote. Pour les électrices et électeurs, c'est donc certainement le modèle le plus simple, et je ne suis pas d'accord avec mon préopinant, M. Tschümperlin, qui dit que ce n'est finalement pas si sûr qu'une croix soit mise au bon endroit, qu'une case soit entourée ou pas. C'est le système de vote en général qui veut ça. Dans toutes les votations, il y a des questions qui peuvent se poser entre le oui et le non. C'est, à chaque fois, la même question qui se pose.

Un deuxième point, et c'est certainement là l'essentiel, c'est que l'on se rappelle que l'élection au Conseil d'Etat ou au Conseil des Etats est bien un scrutin majoritaire, c'est-à-dire un scrutin dans lequel il y a des suffrages personnels uniquement. Et il est important de le rappeler : cette distinction dans le matériel de vote et dans les bulletins permettra aussi de bien clarifier cette logique.

J'entends aussi la volonté des présidents de partis, des stratégies des partis, de se dire : "eh bien, on ne pourra plus faire d'alliances, d'ententes", et ainsi de suite. J'ai moi-même eu l'occasion pendant quatre ans, en tant que coprésident d'un parti politique, de m'occuper de ces stratégies. Et bien en fait, ce nouveau bulletin permettra quand même de marquer l'appartenance politique, permettra d'avoir des rassemblements, des regroupements et de faire campagne commune sur un programme commun, ce qui est certainement plus important pour les électrices et électeurs qu'une simple question de bulletins de couleurs différentes qu'on devrait manipuler.

Enfin, il me paraît important de mentionner la sécurité du dépouillement. Cela permet de simplifier le dépouillement. Et là, les avis de la Chancellerie, les avis des communes ou des préfectures lors la consultation sont aussi clairs. Cela permettra une certaine adaptation et de simplifier le système.

Finalement, et c'est aussi un intérêt pour les VERT·E·S, on pourra économiser un peu de papier en ayant moins de bulletins. C'est quand même quelque chose qui compte de ne plus avoir ces "carnets de commission".

Sur ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s va à l'unanimité entrer en matière et soutenir la version bis de la commission, y compris, pour la majorité, l'amendement sur l'affranchissement des enveloppes électorales, sur lequel nous reviendrons dans le débat de détail.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux est favorable à l'entrée en matière. Cette question des bulletins de vote nous occupe depuis trop longtemps. On doit donc trouver une solution simple pour éviter toute confusion, car la confusion donne l'impression que la volonté des citoyens n'est pas entendue à cause de simples raisons formelles, ce qui laisse un goût amer

à ceux qui ont fait faux en mettant deux bulletins dans une enveloppe et qui se disent que leur vote ne sera malheureusement pas retenu.

Le bulletin unique aura ainsi l'avantage d'éviter ce genre de mauvaises situations. Comme l'a rappelé notre conseiller d'Etat, cette proposition résulte d'un renvoi du Grand Conseil de la proposition A1. Maintenant, pour des raisons de décompte de l'origine des votes, certains groupes proposent un nouveau renvoi. Chers collègues, est-ce vraiment sérieux de faire travailler un service selon une proposition de renvoi, puis de renvoyer le message car un nouvel argument prend le dessus ? Je pense que ça s'appelle "girouettes", et les "girouettes" sont plutôt sur le toit de l'Hôtel de ville ; donc laissons-les sur le toit et ne soyons pas comme elles. Je vous demande donc de voter comme le propose le Conseil d'Etat.

Quant aux remarques de M. Tschümperlin, on pourra toujours mettre les noms sur une liste d'entente, on pourra regrouper des noms. C'était là un argument que je n'avais pas. On pourra donc le faire, on pourra tout à fait faire figurer une entente. Ensuite, je ne vous suis pas quand vous parlez de la difficulté de faire une croix. Je pense que c'est plus facile de faire une croix que d'écrire un nom. Et si on se trompe, on a alors effectivement un bulletin blanc sur lequel on peut réécrire les noms comme on l'entend.

Donc, s'il vous plaît, ne votez pas le renvoi. Je vous en remercie.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Notre groupe a pris connaissance de la proposition qui nous est faite - la variante A2 - concernant l'utilisation d'un bulletin unique "à cocher" pour les élections au système majoritaire. Autant le dire tout de suite, cette variante ne nous convainc pas.

Pour faire un petit historique de notre position, il convient de rappeler que notre groupe était divisé, lorsqu'il a fallu se positionner, pour la prise en considération de la motion de nos collègues Mauron et Collomb qui, je le rappelle, demandait de trouver une solution pour abaisser le taux de bulletins nuls en reconnaissant la volonté d'un électeur qui a manifesté clairement celle-ci.

Les motionnaires faisaient notamment référence aux nombreuses personnes qui - et je suis de leur avis - avaient manifesté leur volonté en mettant 2 listes avec un nom différent pour 2 postes à occuper. Malheureusement, ces votes ont été considérés comme nuls.

Lors des travaux en commission est arrivée la proposition de travailler sur une liste unique à cocher. Il était normal d'étudier les possibilités offertes par cette solution. Pour la majorité de notre groupe, la solution proposée n'est pas convaincante, je l'ai déjà dit. Nous sommes par contre convaincus que la liste unique "à cocher" va pénaliser les candidats des petits partis et aussi les candidats moins connus, qui ne bénéficieront en quelque sorte plus de "l'aspiration" des cadors de la liste.

Notre groupe entre en matière, mais pour les raisons exposées précédemment, la très grande majorité du groupe accepte le renvoi de l'objet. S'il n'y a pas de renvoi, la même grande majorité refusera le projet au vote final.

Kehl Roland (*VEA/GB, SE*). Ich spreche in meinem eigenen Namen und ich habe keine Interessenbindung mit diesem Geschäft.

Sind wir Freiburger und Freiburgerinnen dümmer als der Rest der Schweiz? Ein interkantonaler Vergleich von ungültig abgegebenen Wahlzetteln legt diesen Schluss möglicherweise nahe. Nein, natürlich sind wir nicht dümmer als unsere Nachbarinnen und Nachbarn, sondern unser Gesetz über die Ausübung der politischen Rechte muss modernisiert werden.

Durch meine eigene gelegentliche Mitarbeit im Wahlbüro meiner Gemeinde werde ich immer wieder Zeuge von falsch abgegebenen Wahlzetteln. Das ist eine bedauernswerte Situation, denn die demokratische Legitimation eines Rates wie des unsrigen oder eines Staatsrats hängt ab vom Wählerwillen. Je höher die Wahlbeteiligung, je tiefer die Anzahl ungültiger Wahlzettel, desto gefestigter ist die Legitimation eines Parlaments oder eines Rats. Ungültige Stimmen verfälschen das Wahlresultat. Und in diesem Sinne ist es eigentlich unverständlich, dass wir so lange gewartet haben, die nötigen Korrekturen vorzunehmen.

Der Grosse Rat hat aber den Handlungsbedarf erkannt und der Staatsrat hat Herrn Professor Dubey beauftragt, einen Vorschlag zu entwickeln, der die Möglichkeit von Missverständnissen eliminiert und damit die Fehlerquote entscheidend senkt. Dies soll unter anderem durch eine Ankreuzliste gewährleistet werden, wie andere Kantone, viele andere Kantone, sie auch schon verwenden. Diesen Vorschlag anzunehmen, ist eine republikanische Pflicht – oder wie es der Staatsrat formuliert, in seiner Botschaft: ein rechtlicher Imperativ. Wir haben die Aufgabe, sicherzustellen, dass der Wille der Wählenden so klar und einfach wie möglich ausgedrückt werden kann.

Die Studien von Herrn Dubey haben gezeigt, dass dies nicht erreicht wird, wenn man mehrere Wahlzettel erlaubt, sondern nur, indem ein einziger Wahlzettel abgegeben wird. Der Bericht vergleicht sehr anschaulich die hohen Fehlerquoten von Kantonen mit mehreren Wahllisten, wie das in Freiburg und Luzern noch der Fall ist, mit den signifikant tieferen Quoten von Kantonen mit einer einzigen Wahlliste.

Modernisiert gehört übrigens auch die Frankierung der Stimm- und Wahlkuverts. Viele von Ihnen zu Hause haben in Ihrer Pultschublade noch einen Bogen Briefmarken liegen. Aber wie zeitgemäß ist dieses Verfahren denn noch? Das Briefvolumen in der Schweiz ist seit 2001 jedes Jahr rückläufig. Grund dafür ist schlicht und ergreifend die Digitalisierung. Es ist eine Tatsache, dass viele Menschen keine Briefmarken mehr brauchen, praktisch keine Briefe mehr schreiben und im Briefverkehr entsprechend auch nicht mehr geübt sind. Deswegen gibt es auch hier einen Anpassungsbedarf.

Ausserdem braucht es eine Vereinheitlichung der Frankierung. Dass in einem Dorf im Kanton Freiburg das Wahlmaterial vorfrankiert ist und im anderen nicht, ist wiederum eine Quelle von möglichen Missverständnissen, die zu beheben ist. Mit einer einheitlichen Frankierung tun wir unsere moralische Pflicht, das Nötige dafür zu tun, dass alle Stimm- und Wahlberechtigten ihre Rechte ohne Hindernis wahrnehmen können, und zwar in der Lebensrealität von 2025.

Wer sich jetzt dieser sinnvollen und nötigen Revision widersetzt, muss sich den Vorwurf gefallen lassen, die Aussicht auf persönliche politische Vorteile stärker zu gewichten als die Gerechtigkeit unseres politischen Systems. Denken Sie zum Schluss daran, dass auch das Bundesgericht bemerkt hat, dass das aktuelle System mit mehreren Kandidaten auf mehreren Listen, also Bündnissen, und ich zitiere aus der "Message", "nicht frei von jeglicher Zweideutigkeit" sei. Es ist klar, dass wir alles dafür tun sollten, die Ungültigkeitsquote in unseren Majorzwahlen zu senken. Und deshalb lade ich Sie ein, auf dieses Gesetz einzutreten.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Un bref complément. Avec tout le respect que j'ai pour le député Tschümperlin, j'avoue que ça m'a un peu surpris, sachant que le Centre, par rapport à la variante A2, a exprimé très clairement sa position, et cela figure dans le message : "[le Centre] pourrait également soutenir la variante A2 qui présentait à ses yeux les avantages de simplifier les modalités de vote et d'éviter d'imposer aux bureaux électoraux de nouveaux processus de traitement [...]" . Donc, d'un côté, lors de la consultation, vous dites que ça simplifie, puis là, tout à coup, vous nous dites que c'est ultra-compliqué de mettre des croix - enfin, j'avoue que je suis un peu surpris - et que ce serait un monstre de bureaucratie, alors que tous les cantons le font. Enfin, cela me paraît un peu léger comme argument.

Et la deuxième chose, c'est sur le processus. Vous aviez la possibilité de demander le renvoi en commission. Vous aviez la possibilité de déposer des amendements en commission. Vous aviez encore l'opportunité de déposer des amendements ici même. Franchement, on demande des économies à toute l'administration ; mais il faudrait commencer par nous-mêmes parce que là, ça va engendrer un nouveau renvoi auprès de l'administration qui va retravailler, alors que c'était c'était notre job de faire des amendements en commission. Donc, rien que pour des questions institutionnelles, cette demande de renvoi est absurde.

Tschümperlin Dominic (Le Centre/Die Mitte, LA). Nur für eine kurze Erwiderung an meinen Kollegen Herrn Kubski. Ich bin überrascht über die Überraschung. Immerhin haben wir nämlich die Rückweisung dieses Gesetzes bereits in der Kommission so besprochen. In diesem Sinne ist es durchaus normal, dass wir der Ansicht sind, wir sollten eine einfache Lösung bevorzugen, und dass die Lösung, die wir aktuell haben, die eigentlich, mit ein paar Ausnahmen, gut funktioniert, wahrscheinlich für alle zusammen auch die einfachste Lösung bleiben wird. Es wird mitnichten zu mehr Bürokratie führen. Wir haben jetzt die Bürokratie. Und eine Reduktion der Bürokratie ist ebenfalls mit der neuen Variante nicht erwiesen.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'ai pris note que toutes les personnes qui se sont levées soutiennent l'entrée en matière. J'ai aussi de la peine à comprendre comment il serait plus compliqué pour un citoyen de faire des croix que de remplir des bulletins différents. Je vous invite donc à entrer en matière.

Je pense que la demande de renvoi et les amendements seront déposés tout à l'heure. J'interviendrai donc au moment opportun pour donner la position du Conseil d'Etat. "

Moussa Elias (PS/SP, FV). Tout d'abord, je remercie tous les groupes qui soutiennent à l'unanimité l'entrée en matière. "Ça, c'est fait !" Je remercie évidemment aussi tous les groupes qui soutiennent le projet bis de la commission, respectivement qui refusent la demande de renvoi qui, si j'ai bien compris, a en fait déjà été déposée maintenant.

Je n'aimerais pas brûler la politesse au représentant du Gouvernement, c'est pourquoi je m'arrête pour l'instant. Je céde volontiers la parole pour que le représentant du Gouvernement puisse donner la position du Conseil d'Etat par rapport à la demande de renvoi et je prendrai, le cas échéant, encore la parole pour la commission à cet égard.

> L'entrée en matière n'est pas combattue.

Renvoi

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je tiens tout d'abord à rappeler ici que le renvoi pour introduire un bulletin unique avait été proposé à l'unanimité de la commission parlementaire chargée du projet et soutenu sans aucune, je répète, sans aucune opposition en plénum, donc à l'unanimité. D'autre part, la majorité des entités ayant pris

part à la consultation, dont notamment l'Association des communes fribourgeoises, se sont déclarées favorables, voire très favorables, au bulletin unique.

Comme vous avez pu le lire dans le message, l'élaboration de cette solution a requis l'intervention d'experts. C'est un travail conséquent pour parvenir à une solution convaincante qui s'inspire notamment de nombreuses expériences dans d'autres cantons et qui devrait permettre de réduire le nombre de bulletins nuls, ce qui était, je vous le rappelle, la volonté ferme du Grand Conseil comme du Conseil d'Etat. Si l'introduction dans la législation fribourgeoise du bulletin unique a nécessité d'importants travaux, le principe lui-même, déjà pratiqué ailleurs, ne réserve aucune surprise. Et ses conséquences étaient claires, évidentes et connues déjà en 2023, quand vous avez demandé qu'on examine ce projet. Avec le bulletin unique, effectivement, les statistiques tirées des en-têtes de listes ne seront plus possibles. C'est une évidence, donc tout le monde en était conscient déjà en 2023, et j'espère donc que le travail qui a été réalisé depuis, à la demande du Grand Conseil, ne l'a pas été inutilement. Honnêtement, il n'est pas facile de suivre la volonté du Grand Conseil face à ses différents revirements.

Je rappelle enfin que ce chantier fait suite à une motion acceptée par le Grand Conseil contre l'avis du Conseil d'Etat à la base. Suite aux études, le Conseil d'Etat est ressorti convaincu par la proposition du Grand Conseil et soutient le système du bulletin unique qui présente des avantages en termes de clarté pour l'électeur, pour l'électrice, sans compter qu'il a fait ses preuves également pour réduire le nombre de bulletins nuls.

Mesdames, Messieurs, la qualité du projet a été relevée par les différents intervenants. L'intérêt de cette solution nous paraît évident et elle est en tout cas plus simple pour le citoyen. Il serait regrettable de renvoyer ce projet pour le seul motif de perte de statistiques. Je comprends parfaitement - et je rappelle que j'ai été président de parti - que la perte de certaines statistiques dérange et puisse chicaner des stratégies politiques.

Néanmoins, je suis convaincu que c'est l'intérêt du citoyen qui doit primer. C'est pourquoi je vous invite à soutenir ce projet de loi et à rejeter cette demande de renvoi.

Présidente du Grand Conseil. En préambule, je signale que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est donc acquise. Cependant, nous sommes face à une demande de renvoi au Conseil d'Etat, formulée par un député, au sujet de la proposition A1, soit de revenir à cette proposition-là.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Effectivement, comme cela a été dit, la commission n'a pas été saisie, lors de ses débats, d'une demande de renvoi ou de non-entrée en matière. En découle donc que la commission n'a pas combattu le projet de loi tel qu'il a été présenté, si ce n'est, évidemment, au niveau du vote final. Je ne peux donc pas m'exprimer au nom de la commission concernant la demande de renvoi qui a été formulée.

A titre personnel, je pense que tous les éléments ont été donnés par le représentant du Gouvernement, éléments qui plaident en défaveur de cette demande de renvoi. Je me permets juste peut-être, puisqu'apparemment, les mémoires sont courtes ou variables, de vous relire le contenu exact de la demande de renvoi qui, comme cela a été dit par le représentant du Gouvernement, a été votée à l'unanimité de la commission de l'époque, en 2023, à l'unanimité du Conseil d'Etat, puisqu'il s'est rallié, et à l'unanimité du Grand Conseil, puisqu'aucune voix dissonante n'allait à son encontre. Donc, je cite en français : "La commission propose au Grand Conseil de renvoyer au Conseil d'Etat les articles suivants pour examen des solutions possibles visant à introduire un bulletin unique pour les élections qui se déroulent selon le système majoritaire." Et ensuite, il y a toute la liste des articles concernés.

Et en allemand: "Die Kommission beantragt dem Grossen Rat die Rückweisung der folgenden Artikel an den Staatsrat, damit er mögliche Lösungen, mit denen ein einziger Wahlzettel für Wahlen nach dem Majorzsystem geschaffen werden kann, prüfe."

Et puis, si vous allez replonger - pour celles et ceux qui le font de temps en temps parce qu'ils n'étaient pas membre de la commission - dans les procès-verbaux, la discussion au sein de la commission à l'époque et ce qui a été repris par la suite étaient très clairs : c'était la volonté d'introduire un bulletin unique. Là où il y avait des dissonances, là où on avait estimé qu'il y avait encore des éléments à creuser, c'était justement la question de savoir quel modèle il fallait choisir : le bulletin "à cocher", le bulletin "à remplir" ? Là, la commission n'était pas unanime à l'époque. Quelle était l'implication, justement, sur la question "premier tour, deuxième tour" ? Il fallait donc creuser tous ces éléments-là, raison pour laquelle on avait demandé d'étudier le système du bulletin unique, justement, et dans le texte-même de la demande de renvoi de l'époque.

A titre personnel, j'estime donc que le Grand Conseil a déjà répondu à cette question il y a deux ans, puisqu'il a soutenu à l'unanimité le renvoi. En outre, le Conseil d'Etat a fait son travail de manière plus que sérieuse, puisqu'il nous présente l'actuel projet de loi justement suite à cette demande de renvoi.

Pour toutes ces raisons, je vous prie également de rejeter la demande de renvoi et d'attaquer l'examen de détail.

> Au vote, la demande de renvoi du député Tschümperlin est refusée par 54 voix contre 47. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur du renvoi:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michelod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 47.*

Ont voté contre:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pfister Vincent (FV,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 54.*

S'est abstenue:

Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte). *Total: 1.*

> Il est passé à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 06.04.2001

Art. 3 al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 7 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 12 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 17 al. 3 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 18 al. 2 (modifié), al. 2bis (modifié), al. 3 (modifié)

Moussa Elias (PS/SP, FV). Ici, la commission vous propose dans son projet bis une modification à l'alinéa 3 let. a, dans la teneur suivante :

"L'enveloppe-réponse fermée, contenant le certificat de capacité civique et l'enveloppe de vote dans laquelle se trouve uniquement le bulletin de vote, la liste électorale officielle ou le bulletin électoral officiel, doit être : a) soit postée de manière à parvenir au bureau électoral avant la clôture du scrutin. Les frais de port en territoire suisse sont à la charge de l'Etat."

On est donc ici dans la question de l'affranchissement, ou plutôt du préaffranchissement des enveloppes de vote. Après discussion, la commission, tout en comprenant bien évidemment la situation financière de l'Etat et les différents éléments qui sont actuellement discutés en lien avec le plan d'assainissement des finances, a tout de même préféré une mise en œuvre de la motion de nos collègues Bürgisser et Schneuwly telle que le Grand Conseil l'avait déjà votée et acceptée, à savoir de dire que le préaffranchissement de ces enveloppes de vote était à la charge de l'Etat et non pas des individus, respectivement des participants au scrutin.

Donc, au nom de la commission, je vous prie également d'accepter cette modification.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Concernant la prise en charge des frais de port pour le vote par correspondance, je tiens à être très clair : la situation financière du canton nous a incité à vous proposer de renoncer à ce paiement des frais de port.

Les récents mandats déposés par plusieurs formations politiques ces derniers temps montrent que la préoccupation est d'ailleurs partagée par le Grand Conseil, même si, il faut être clair aussi, les solutions sur les consensus ne sont pas encore connues. Il était donc important pour le Conseil d'Etat d'attirer votre attention sur les conséquences financières de cette prise en charge et sur le fait que, dans la situation actuelle, toute nouvelle dépense se traduira par de nouveaux sacrifices ailleurs.

Il convient donc d'examiner le rapport coût-bénéfice des décisions prises. Ici, le coût est assez clair : plusieurs centaines de milliers de francs chaque année. Le bénéfice de la mesure, quant à lui, est sujet à caution. Il suffit d'étudier la situation des communes qui prennent déjà en charge les frais de port pour constater que le taux de participation dans ces communes n'est absolument pas plus élevé que dans les autres. A ma demande d'ailleurs, la Chancellerie, que je remercie - représentée ici par la chancelière -, a procédé à cette analyse et les résultats sont clairs : le taux de participation moyen dans les communes de Fribourg, Bulle, Estavayer et Gruyères, qui offrent les frais de port, a été inférieur, je répète, inférieur à la moyenne cantonale dans les trois quarts des derniers scrutins.

Je vous laisse donc évaluer si, étant donné la situation financière, cette dépense est prioritaire ou non, s'il vaut effectivement la peine, au détriment soit des prestations pour le personnel, soit des prestations pour les citoyennes et les citoyens, soit au détriment des communes ou d'autres institutions, ou alors au détriment du contribuable, de soutenir cet amendement.

Constatant l'efficience pour le moins discutable de cette mesure et son coût, le Conseil d'Etat ne se rallie donc pas à l'amendement présenté par la commission parlementaire. Je rappelle que cette proposition de renoncer à ce paiement est pratiquement indolore en regard des futures mesures d'assainissement.

Je vous invite donc à voter en pensant au bien de nos citoyennes et citoyens, au bien de nos employé-e-s, au bien de nos contribuables.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux ne soutiendra pas l'amendement proposé par la commission. Cette loi arrive avant le plan de mesures d'économies, comme vient de nous le préciser notre conseiller d'Etat. Donc, nous ne connaissons pas les mesures, mais nous savons qu'elles feront très, très, très mal et qu'il faudra donc faire le choix entre ce qui est nécessaire, essentiel ou superflu.

C'est une mesure qui est superflue, puisqu'on vous l'a dit, dans les communes qui la pratiquent, il n'y a pas plus de votants. C'est donc plutôt une mesure de réclame en faveur de la démocratie : on a l'impression de faire quelque chose de bien pour la démocratie, votre bulletin est payé. Mais ça ne sert à rien. Donc est-ce qu'on a le choix d'opter pour une mesure qui ne sert à rien ?

Si, après toutes les mesures qui seront prises, on estime quand même que cette mesure, c'est joli dans le paysage, on pourra revenir et proposer une modification de la loi. Mais en l'état, ne connaissant pas ces mesures qu'on nous annonce catastrophiques, je vous propose de ne pas suivre cet amendement.

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV). Comme annoncé dans le débat d'entrée en matière, le groupe VERT·E·S et allié-e-s va, dans sa grande majorité, soutenir l'amendement pour la prise en charge du préaffranchissement des enveloppes de vote.

Comme cela a été expliqué par mon collègue Roland Kehl, il s'agit avant tout d'un principe d'égalité de traitement, c'est-à-dire que les citoyennes et citoyens de certaines communes du canton voient leurs frais de port pris en charge et d'autres pas. C'est une question de cohérence et c'est une question de simplicité aussi pour éviter des confusions.

Quant aux mesures, au plan d'assainissement et au fait qu'il y aura évidemment des mesures à prendre, il a été mentionné par M. le Conseiller d'Etat que les différents partis ont proposé, au travers de mandats, des mesures d'économies. C'est le cas de mes collègues vertes et verts qui, notamment, suggèrent de renoncer à certaines infrastructures routières qui permettraient de financer l'envoi d'enveloppes de vote pendant quelques centaines d'années.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je suis opposé à cette mesure d'affranchissement payée par le canton. Je crois que cela a été dit par ma collègue, M^{me} de Weck, et par M. le Conseiller d'Etat. Je pense que ce sont des frais supplémentaires de plusieurs centaines de milliers de francs qu'on va devoir payer pour le canton. Et je pense qu'il n'y a aucune justification, en l'état, par rapport aux finances cantonales.

Personnellement, on a tous la possibilité de passer voter physiquement dans chaque commune ou d'aller porter son enveloppe dans la boîte à lettres de la commune. Pour ces bonnes raisons, tout simplement, je pense que c'est un luxe d'affranchir gratuitement les enveloppes. Et je pense qu'il faut aussi que la personne qui va voter fasse un petit effort. Et à mon avis, ce n'est pas trop demandé. Et c'est une économie. Il n'y a pas de petites économies, c'est une économie importante.

Dans ce sens-là, je suis contre cet affranchissement pris en charge par les communes et par l'Etat.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Il y a, je pense, deux problématiques : la question de l'institution et la question du fond.

Au niveau institutionnel, on a eu ce débat ici même. On a voté et on a accepté cette motion. Cette motion doit donc être mise en œuvre. Et c'est toujours problématique quand derrière, on nous dit : "ah, pour x ou y raison, aussi bonne soit-elle, on revient sur notre décision".

Là, c'est une décision qui, par rapport au fond, peut amener plus de gens. Et on voit que dans les cantons qui ont pris en charge cet affranchissement, il y a une augmentation du nombre de votants. C'est donc quelque chose de positif pour promouvoir le droit de vote. Je crois que c'est quelque chose qui est toujours embarrassant pour toutes et tous, quand on voit le faible taux de participation. Et s'il y a bien un élément qui peut permettre de l'augmenter, c'est bien celui-là. On vous propose donc de maintenir la version bis.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je n'aurai qu'un seul mot : en soutien à tous les offices de poste fermés, je refuse qu'on affranchisse !

Tschümperlin Dominic (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je ne vais pas être aussi bref que mon préopinant, M. Gaillard. Je trouve moi que, même si les finances sont quand même pour le moment dans un état déplorable et que normalement, je suis contre toute nouvelle dépense à ces moments-là, les coûts de la démocratie doivent avoir une certaine valeur. Ainsi, pour moi, c'est absolument nécessaire que nous offrions à nos citoyens cette possibilité de voter gratuitement. C'est pour ça que moi, je soutiens ici le projet bis.

Je me suis exprimé en mon propre nom, juste pour être au clair.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 44 voix contre 41. Il y a 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétry Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pfister Vincent (FV,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). Total: 41.

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat :

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP),

Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 44.*

Se sont abstenus:

Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Ingold François (FV,VEA/GB), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP). *Total: 4.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 22 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (modifié), al. 4 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 22b al. 1 (modifié)

Moussa Elias (PS/SP, FV). Le projet bis vous propose ici de biffer la mention "à cocher" à la fin de l'alinéa 1. En effet, le projet initial prévoit d'autoriser l'utilisation de moyens techniques pour le dépouillement des bulletins de vote ainsi que des seuls bulletins électoraux officiels "à cocher". Or, la commission a estimé que, même si techniquement ce n'est peut-être pas encore possible aujourd'hui, vu l'évolution de la technologie, une telle possibilité pourrait aussi intervenir ultérieurement pour les bulletins "à remplir" et les bulletins "à remplir et à cocher". La commission a donc souhaité pouvoir déjà prévoir cette possibilité-là dans la loi, sans devoir attendre, d'abord, la modification technologique et puis après revenir avec une modification de la loi.

Elle vous propose donc de biffer ici le "à cocher", ce qui aura comme conséquence que, finalement, cette disposition sera applicable à tous les bulletins, peu importe s'ils sont "à cocher", "à remplir" ou "à cocher et à remplir".

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat a entendu la commission. Il a été convaincu par les arguments et se rallie donc à la proposition de la commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 22c al. 1 (modifié)

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. On parle ici justement de ces moyens techniques pour lire les bulletins. Pas de remarques.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 22d (nouveau)

Moussa Elias (PS/SP, FV). A l'article 22d, le projet bis propose de biffer aussi le "à cocher" dans l'intertitre c et à l'alinéa 1, pour exactement les mêmes raisons que j'ai exposées auparavant. C'est donc la conséquence de l'acceptation de la modification de l'article 22b al. 1.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition du rapporteur et de la commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 23

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 24a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Intitulé de section après section 3 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 35a (nouveau)

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Peut-être pour clarifier certaines questions qui ont été posées. Vous avez vu que dans le message, il y a différentes formes du bulletin unique qui peuvent être proposées : par ordre alphabétique, selon les listes. Ici, le modèle proposé par le Conseil d'Etat est très proche de celui du canton de Vaud, que vous voyez en page 18, ce qui veut dire que les partis, les associations ou les ententes pourront déposer un nom de liste et des candidats sous ce nom de liste. L'ordre des candidats sera déterminé par les partis ou les ententes.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 37a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 37b (nouveau)

Tschümperlin Dominic (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ich habe vorhin noch einen Änderungsantrag eingereicht mit einer relativ kleinen Änderung, die hier angefügt wird und bei der es um Allianzen geht. Ich habe die Allianzen ja in Kürze angesprochen in meinem Votum. Das ist trotz allem – und es wird ja auch weiterhin möglich sein – ein Mittel der Freiburger Politik, das nicht aufhören wird. Aber die Allianzen sind derzeit als solche nur in zwei Varianten möglich, gemäss dem aktuellen Text. Also nein, sogar nur für eine Lösung, nämlich wenn man die Lösung hat: Es gibt eine Allianz, wir nehmen wieder ein Beispiel, das sich nicht produzieren wird, nehmen wir eine Allianz Sozialistische Partei und Schweizerische Volkspartei und nennen sie "Überraschungs-Allianz". Diese könnte zurzeit nur gemeinsam auf einer Überraschungs-Allianz gemeinsam auftreten. Was Sie nicht können, ist, Ihre typische Listennummer 2 mit ihren Kandidierenden und Listennummer 5 mit deren Kandidierenden bringen und dann noch einen Hinweis auf eine Allianz bringen. Dem soll der vorgeschlagene Text abhelfen.

L'idée, alors, c'est qu'en fait, dès que des partis font une alliance, ils peuvent s'allier. Et s'ils ne souhaitent pas soumettre une liste d'entente complète, ils peuvent faire une indication sur une entente. Si on prend par exemple la liste numéro 2, Parti socialiste, cocher "alliance de surprise", et la liste 5 "alliance de surprise". Comme ça, on a une indication. C'est un outil supplémentaire. Tout ce qui est déjà possible reste possible pour que les alliances soient encore faisables d'une autre manière que juste de se mettre ensemble.

L'amendement prévoit l'ajout d'un alinéa 2 à la place de l'actuel, qui deviendrait de facto l'alinéa 3 en restant inchangé. En français, ce nouvel alinéa 2 dirait : "Le bulletin électoral officiel à cocher comporte, pour les listes des partis ou groupes d'électeurs et électrices qui ont conclu une alliance, une indication du nom de l'alliance."

Und auf Deutsch: "Der amtliche Wahlzettel zum Ankreuzen versieht bei den Listen derjenigen Parteien oder Wählergruppen, die ein Bündnis eingegangen sind, einen Hinweis auf den Bündnisnamen."

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). C'est toujours un peu surprenant d'avoir des amendements en plénum de députés qui étaient dans la commission. Toujours est-il que le message, en page 23, précise déjà que c'est tout à fait possible. Ça n'a donc pas de plus-value de mettre ça dans la loi dès le moment où c'est quelque chose qui est déjà possible. Donc nous, on refusera cet amendement.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Il y a une question qui se pose par rapport à cet amendement : c'est la définition d'une alliance, qui est un terme qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Qu'est-ce qu'une alliance dans ce cas-là ? Quand est-ce qu'elle est conclue ? Comment est-elle conclue ? Comment est-elle annoncée ? Ça soulève toute une série de questions. Et comme l'a dit le député Kubski, en fait, cet amendement est à quelque part un peu superflu puisque c'est déjà possible dans les faits. De plus, le règlement d'application devrait, à quelque part, préciser cette possibilité. Donc, dans ces considérations, nous allons plutôt refuser cet amendement.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je prends connaissance à l'instant de cet amendement. Je dirais que, sur le fond, comme je l'ai dit tout à l'heure, ceci est tout à fait possible avec la proposition de loi que nous avons. Ici, il n'y a pas la forme potestative, ce qui veut donc dire qu'on obligerait, mais on ne connaît pas encore le titre de l'alliance.

Je n'ai évidemment pas eu l'occasion d'étudier les conséquences de cet amendement à fond. L'idée sera reprise dans le cadre du règlement, c'est le vœu du Conseil d'Etat. Par contre, je ne peux pas soutenir cet amendement, qui n'a évidemment pas été soumis au Conseil d'Etat.

Je vous invite donc à le refuser tout en admettant que sur le fond, je pense qu'on partage la même idée et que sans cet amendement, on arrivera au même résultat.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Cet amendement n'ayant pas été déposé ni débattu en commission, je ne peux pas prendre position au nom de la commission.

Par contre, à titre personnel, évidemment, je me rallie à la sagesse du Conseil d'Etat et de son représentant. Et je vous invite donc à bien vouloir le refuser.

> Au vote, la proposition du député Tschümperlin, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 57 voix contre 43. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la proposition Tschümperlin:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 57.

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pfister Vincent (FV,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). Total: 43.

> Modifié selon la proposition du député Tschümperlin.

Art. 37c (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 37d (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 38 al. 1 (modifié), al. 3 (modifié), al. 4 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 39 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 40 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 2a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 55 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 58 al. 1 (modifié), al. 1a (nouveau), al. 2 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 82 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 86 al. 1 (modifié), al. 2 (abrogé), al. 3 (abrogé), al. 4 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 87 al. 2 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 89 al. 1 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 90 al. 2 (modifié), al. 4 (modifié), al. 5 (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 91 al. 1 (modifié), al. 1a (nouveau), al. 2 (modifié), al. 2bis (abrogé), al. 3 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 91a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 95 al. 3 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 98a (nouveau)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 99 al. 1 (modifié), al. 4 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je vous rends attentif au fait qu'il n'est pas coutumier de fixer directement la date d'entrée en vigueur d'une loi. Mais dans le cas présent, il y a des changements informatiques qui sont nécessaires, des tests à faire. Ce sera notamment un défi pour la Chancellerie et les communes d'être à jour au moment de l'élection cantonale. Par contre, pour les élections communales, c'était trop serré pour arriver à intégrer cette loi. Elle entrera donc en vigueur avant les élections cantonales 2026, mais ce sera encore l'ancien système qui sera en vigueur pour les élections communales 2026.

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

- > Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.
 - > La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.
-

**Election judiciaire 2025-GC-71
Procureur-e 100 % (droit pénal économique)**

Rapport/message: **04.03.2025** (*BGC mars 2025, p. 649*)
Préavis de la commission: **12.03.2025** (*BGC mars 2025, p. 683*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 98; blancs: 1; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Guillaume Bernard Berset, à Corbières*, par 70 voix.

A obtenu des voix M. Sylvain Keller: 27.

**Election judiciaire 2025-GC-72
Assesseur-e au Tribunal pénal économique - poste 1**

Rapport/message: **04.03.2025** (*BGC mars 2025, p. 649*)
Préavis de la commission: **12.03.2025** (*BGC mars 2025, p. 683*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 97; blancs: 1; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Benoît Andrey, à Riaz*, par 87 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} Christine Varone: 8 / M. Loïc Andrey: 1.

**Election judiciaire 2025-GC-74
Assesseur-e (employeurs) au Tribunal des prud'hommes de la Veveyse - poste 1**

Rapport/message: **04.03.2025** (*BGC mars 2025, p. 649*)
Préavis de la commission: **12.03.2025** (*BGC mars 2025, p. 683*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 95; rentrés: 95; blancs: 3; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Nadège Morandi, à Le Crêt-près-Semsales*, par 90 voix.

A obtenu des voix M. Alex Pilloud: 2.

Election judiciaire 2025-GC-76**Assesseur-e (propriétaires) au Tribunal des baux de la Singine et du Lac - poste 1**

Rapport/message: **04.03.2025** (*BGC mars 2025, p. 649*)

Préavis de la commission: **12.03.2025** (*BGC mars 2025, p. 683*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blanches: 1; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Marina Achermann, à Schmitten*, par 96 voix.

Election judiciaire 2025-GC-78**Assesseur-e (ingénieur-e civil-e) auprès de la Commission d'expropriation - poste 1**

Rapport/message: **04.03.2025** (*BGC mars 2025, p. 649*)

Préavis de la commission: **12.03.2025** (*BGC mars 2025, p. 683*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blanches: 4; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Laurent Corpataux, à Fribourg*, par 94 voix.

> La séance est levée à 16 h 00.

La Présidente:

Françoise SAVOY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Alain RENEVEY, secrétaire parlementaire